

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit :  
FDS N° : PH001

PH – (1,5Kg, 5Kg, 25Kg)  
Version 4.0

Page 1/4  
Dernière MàJ le : 06/12/2002

## 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE

**Nom du produit :** BISULFATE DE SODIUM

**Code du produit:** 210102115

**Emploi de la substance / de la préparation :**

**Raison sociale :** SODITRAL SARL

Synergie Park, 15, rue Pierre et Marie Curie  
59260 LEZENNES  
Téléphone : 03.28.80.09.20. Fax : 03.28.80.04.11

**Service chargé des renseignements:** Le laboratoire

**Renseignements en cas d'urgence:** Pendant les heures normales d'ouverture: SODITRAL SARL

Sinon :

Centre antipoison le plus proche ou celui de l'hôpital :

F.WIDAL tél. 01 40 05 48 48. ORFILA, n° d'appel d'urgence: 01 45 42 59 59

## 2 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Concentration :** >92%

**CAS :** 7681-38-1

**EINECS :** 231-665-7

**ETIQUETAGE IDX :** 016-046-00-X

**INDICATION R :** R41 voir également rubrique 16

**SYMBOLE :** Xi

## 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Poussière irritante pour les voies respiratoires

Très irritante pour la peau surtout à l'état humide et risque de lésions oculaires graves.

Le produit se dissout dans l'eau avec dégagement d'acide sulfurique (Corrosif)

**Autres données :**

## 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**En cas d'exposition par inhalation :** En cas d'inhalation transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et appeler une ambulance médicalisée.

**Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation: Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

**Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières. Envoyer immédiatement chercher un médecin.

**Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.

## 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :** Refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau. Adapter les agents d'extinction à l'environnement.

**Moyens d'extinction à ne pas utiliser :** Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

**Équipement spécial pour les intervenants :** Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

**Risque particulier :** Ne pas respirer les fumées. Le produit est incombustible.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit :  
FDS N° : PH001

PH – (1,5Kg, 5Kg, 25Kg)  
Version 4.0

Page 2/4  
Dernière MàJ le : 06/12/2002

**Risque d'explosion** : Substance non combustible. Chauffé jusqu'à décomposition, dégage des vapeurs toxiques de dioxyde de soufre. Si on ne peut l'éviter, tenir compte des propriétés corrosives de l'eau d'extinction qui se dégage

## 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Les précautions individuelles:

Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection. Eviter d'inhaler les poussières. Port de masque anti-poussières pour une dispersion importante.

### Mesures pour la protection de l'environnement:

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

### Méthodes de nettoyage/récupération:

Récupérer à l'état sec. Placer les fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

## 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Le stockage et la manipulation doivent s'effectuer conformément à la législation nationale = G070STORA025.

**Manipulation** : Eviter la formation de poussières. Ne pas respirer les poussières. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les muqueuses. Si des risques de contact avec le produit se présentent lors de la manipulation, une douche de sécurité et une fontaine pour le lavement des yeux doivent se trouver à proximité.

**Equipements et procédures recommandés** : Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Eviter le contact du produit avec la peau et les yeux. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés, de préférence, en position verticale.

**Equipements et procédures interdits** : Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas reconditionner les conteneurs avant de les avoir lavés et vidés. Il est recommandé de ne pas porter de verres de contact.

**Stockage** : Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Tenir les récipients éloignés des surfaces humides. Vérifier régulièrement l'absence de signe de détérioration de l'emballage. Aucune autre précaution spéciale n'est nécessaire

## 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Mesures d'ordre technique** : Porter un vêtement de protection approprié et à tout moment un masque anti-poussières et des lunettes de sécurité contre les produits chimiques.

**Equipements de protection respiratoire** : Si les mesures techniques (aspiration zonale ou locale) sont insuffisantes, sélectionnez l'appareil de protection respiratoire adapté aux conditions d'utilisation spécifiques et répondant à la législation en vigueur. Quand la protection respiratoire au moyen d'un filtre à air est possible, utilisez un masque facial muni d'un filtre de type ABEKP2. S'il y a un risque de manque d'oxygène, utilisez la protection respiratoire adaptée avec pression positive. Demandez toujours l'avis du fournisseur d'appareils de protection respiratoire

**Protection des mains** : Portez des gants (PVC, Néoprène). Contrôlez auprès du fournisseur de l'équipement si le niveau de protection est suffisant pour les conditions d'utilisation spécifiques.

**Protection des yeux et du visage** : Portez des lunettes de protection à champ large ou un écran facial. Protection de la peau: Portez une tenue de travail fermée, résistante aux produits chimiques. Contrôlez auprès du fournisseur de l'équipement si le niveau de protection est suffisant pour les conditions d'utilisation spécifiques.

**Protection de la peau** : non concerné

## 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Densité**: 1.4-1.5 Kg/l

**Caractère Acide-Base de la préparation**: non concerné.

**Solubilité de la préparation dans l'eau**: Soluble. 1080 g/l à 25°C

**Tension de vapeur à 50 °C des composants volatils**: non concerné.

**Etat Physique**: Solide en granulés.

**Intervalle de Point Eclair**: non concerné.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit :  
FDS N° : PH001

PH – (1,5Kg, 5Kg, 25Kg)  
Version 4.0

Page 3/4  
Dernière MàJ le : 06/12/2002

**La mesure du pH est impossible ou sa valeur est:** non concerné.  
**Température d'auto-inflammation:** non précisé.  
**Température de décomposition:** non précisé.  
**Intervalle de température de fusion:** non précisé  
**Température moyenne de distillation des solvants contenus:** non précisé  
**PH :** 1.3 à 1.2% dans l'eau désionisée

## 10 - STABILITE ET REACTIVITE

**Conditions à éviter :** non précisé  
**Matières à éviter :** Au contact de l'eau, le produit s'hydrolyse en formant une solution acide, corrosive.  
**Produits de décomposition dangereux :** Solution aqueuse, attaque de nombreux métaux avec dégagement d'hydrogène qui est inflammable et forme un mélange explosif avec l'air.

## 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Information sur le produit :** Solution aqueuse: propriétés analogues à celles du H<sub>2</sub>SO<sub>4</sub>. Poussières. Toxicité orale LD50 (rat): 2490 mg/kg Irritation de la peau: non irritant (lapin). Irritation des yeux: très irritant (lapin)  
**Toxicité Chronique :** Toxicité subchronique: le produit dilué n'a pas entraîné d'effets négatifs. Génotoxicité: négative Toxicité chronique: pas de données. Carcinogénèse: pas de données Réprotoxicité: pas de données  
**Expérience sur des personnes:** Poussières pouvant entraîner une irritation des voies respiratoires, accompagnée de toux et d'une constriction des voies respiratoires. Au contact de l'eau, le produit se transforme en acide sulfurique pouvant causer des brûlures. La solution aqueuse a les mêmes propriétés que l'acide sulfurique.

## 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

**Mobilité :** Très mobile dans le sol  
**Persistance et dégradabilité :** Pas de données disponibles  
**Accumulation biologique possible :** Log Pow: -2,2 (KOWWIN).  
Peu de risques d'accumulation biologique.  
**Ecotoxicité :** Nocif pour les organismes vivant dans l'eau  
EC50 (Daphnia magna) 48 heures : 190 mg/l.

## 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Le produit inutilisable ou les matériaux pollués par ce produit sont classés comme "déchets dangereux" dans le cadre de la directive 92/689/EEC et la décision 2000/532/EC du 3.5.2000 sous "0601 – "Wastes from manufacture, formulation, supply and use (MFSU) of inorganic chemicals" (Déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits chimiques inorganiques.) L'élimination doit s'effectuer conformément aux directives citées et à la législation nationale en vigueur. Communiquer toute perte accidentelle aux autorités conformément à la législation locale.

## 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

## 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**Indications R:** R 41 : Risque de lésions oculaires graves.  
**Indications S:** S 2 : Conserver hors de portée des enfants.  
S 24 : Eviter tout contact avec la peau.  
S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit :  
FDS N° : PH001

PH – (1,5Kg, 5Kg, 25Kg)  
Version 4.0

Page 4/4  
Dernière MàJ le : 06/12/2002

l'eau et consulter un médecin.

**Symboles:**

Xi : Irritant

**Informations sur le statut:**

TSCA (Etats-Unis) : OK  
AICS (Australie) : OK  
DSL (Canada) : OK  
ENCS (Japon) : OK  
ECL (Corée) : OK  
PICCS (Philippines) : OK

Substance réglementée Dir. 98/98/EC (25e révision Dir. 67/548/EEC)  
Etiquetage 016-046-00-X / EINECS 231-665-7.  
WGK = 1

## 16 - AUTRES INFORMATIONS

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.